



**Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution**

Du 04 décembre 2023

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

À la session ordinaire du Conseil de la Corporation Municipale de St-Zénon du Lac-Humqui tenue le 04 décembre 2023 à 20 heures à Lac-Humqui et à laquelle étaient présents son honneur le maire Gino Canuel et les conseillers suivants :

Caroline Dumont, Karine Dechamplain, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud, formant quorum.

Sont également présents, l'employé municipal Patrick Gagnon et la greffière-trésorière par intérim Isabelle Desjardins.

Résolution no 151-23

Calendrier des séances du conseil 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Marc Michaud, et résolu unanimement :


QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h.

<i>08 janvier</i>	<i>08 juillet</i>
<i>05 février</i>	<i>05 août</i>
<i>04 mars</i>	<i>09 septembre</i>
<i>08 avril</i>	<i>07 octobre</i>
<i>06 mai</i>	<i>04 novembre</i>
<i>03 juin</i>	<i>02 décembre</i>

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité »

Copie certifiée conforme ce 11 décembre 2023


Isabelle Desjardins
greffière-trésorière par intérim